

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal Conseil municipal du vendredi 20 mars 2026 19:30

En exercice : 15

Présents : 15

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :

16/03/2026

Président de séance :

Philippe BUSSERON

Secrétaire de séance :

Marc PROVOST

Rapporteur : Philippe

BUSSEYON

N° interne de l'acte :

0220032026

N° de feuillet : 1

vendredi 20 mars 2026, le Conseil Municipal de Commune de BAYET s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil Municipal .

Membres présents :

Philippe BUSSEYON, Bruno LAMOUCHE, Michel POUYET, Angélique DUBOCAGE, Christophe LACOMBE, Véronique LARONDE , Joffrey MASSON, Nathalie MAY, Sylvie FRANCES, Marc PROVOST, Christian DUBOCAGE, Alexandre QUILLERET, Manon GONNIN, Emilie BRUNET, Morgane ANTOINE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Nombre d'Adjoints

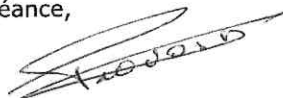
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article l'article L 2121-2-1
Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;
Considérant que, par dérogation, le conseil municipal est réputé complet, l'effectif à prendre en compte correspond au nombre de membres que compte le conseil municipal à l'issue de la dernière élection, qu'il s'agisse d'un renouvellement général ou d'une élection complémentaire.
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Résultats de vote :

Pour : 15 voix Contre : 0 voix Abstentions : 0 voix N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Marc PROVOST



Certifié exécutoire : 2010312026
Transmis au contrôle de légalité le : 2310312026
Publié le : 2310312026

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

